

Monsieur.

Vous verrez par la cy jointe à son Alt^e que suivant
le commandement qu'il lui a plu me faire par le
moyen de sa lettre du 30^e du passé, ie m'abbouchay
hier matin avec mons^r Ferente, auquel mesme
ie communiquay lad^e lettre touchant ce que S^t.
nous ordonne conjoinctement, mais nous eussions
souhaitté que la volonté d'icelle nous eut esté
un peu exprimé plus particulièrement touchant
le nombre des pions que S^t. desire estre
employés à l'exécution de ses commandemens
de chascune de ces deux places, sçavoir si
Elle entendoit que ce nombre de 4, ou 500.
hommes soit composé des deux garnisons
ou seulement de celle de Saes, y joignant une
partie de l'Infanterie de celle cy: Et de
plus lequel de nous deux auroit à con-
duire & commander ces troupes, attendu
qu'il y a apparence que puis que les endroits
où on devra agir est plus joignant le
Gouvernement dud. Saes que ces lieux cy,

que led. Sr. Terentz le pretendra pour
loy. Cuy que c'en soit, ie ne voudrois
pas volontiers faire ou obmettre la
moindre chose qui ne fust tout a fait
conforme a la volonte de son Altesse.
Monsr. le Major Crocq m'a dit que le
Rittmeister Hagenwolt ne seroit pas
fashé de demeurer avec la compagnie
icy: Je serois bien aise d'auoir en si
bon neste officier en ma garnison.
D'ailleurs, Monsieur, puis que vous
estes mon confident de mes amours
que par ma trop longue absence
ie ne voudrois pas laisser refroidir
Je vous supplie et conuie par vostre
bonté a secourir mes enuers moy de com-
mander a preparer enuers S. A. mon
congé pour un petit voiage vers ce
costé la en sorte que ie le puisse ob-
tenir d'Elle vers le milieu du mois
prochain Ce ne sera que pour aller et venir

Je vous baise respectueusement les mains & demeure
a jamais inviolablement. Monsieur

De Huelst
Le 12 Jan.
1656.
A Henry Comte.
De Nijmegen
De vres obligez seruiteurs
Vostre tres humble

u
s
e
te
ie
i
ous
rs
e
div
ne
mm
e
de
s
en

